

**PLAN
REGLEMENTAIRE
A8**
Zonage et dispositifs pré-opérationnels
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
COURSET

BOLLOGNE-SUR-AMER Développement
Côte d'Opale
ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019
(seconde délibération prévue par l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019

Localisation de la commune sur le territoire intercommunal (1:140 000 ème)



Information :
En plus des dispositions représentées au plan réglementaire A, il est nécessaire de consulter les plans réglementaires B et C. Notamment, la commune se situe dans le périmètre du PPSI de la Lièze en cours d'élaboration et dont les alicés sont représentés sur le plan C.

- Légende**
- ZONAGE (art.L151-9 du CU)**
- Zones urbaines
 - Zones à urbaniser
 - Zones naturelles et forestières
 - Zones agricoles
- EMPLACEMENT RESERVE**
- Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts (art.L151-41 du CU), ou en vue de la réalisation de programme de logements (art. L123-2 b) du CU)
- SITE PROJET**
- Habitat (voir les orientations d'aménagement et programmation pour le site indiqué)
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- Terrain inconstructible (remblais, galerie souterraine, glissement de terrain...) ou non aedificandi
- HABILAGE CADASTRE / FOND DE PLAN**
- Bâti ou groupe de bâtis ajouté au cadastre
 - Exploitation Agricole
 - Périmètre 100 m exploitation agricole
 - Surface en eau
 - Bâtiment
 - Cimetière
 - Equipement sportif
 - Parcellaire
 - Limite de commune

Zoom sur les emplacements réservés

